

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 501 Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place – centre culturel hip hop (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Place – centre culturel hip hop une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention d'équipement attribuée à l'association La Place – Centre culturel hip hop, Créatis 2, 226, rue de Saint Denis, 75002 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 200.000 euros. SIMPA 182456 ; 2015_07449.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 200.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris sur la nature 20422, rubrique 33, ligne VE40003 : Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-010, numéro d'individualisation 15V00458, AP 1503546.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO